

GENDARMERIE NATIONALE
COMPAGNIE OU ESCADRON

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
771 / 1993

BORDEREAU D'ENVOI
CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINAIRE

Ch

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
27 Juin 1993

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
à LE PORT MARLY (78)

OBJET DE LA PROCÉDURE
-- OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS. - 27/06/93

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE CAS
Renseignements Administratifs.

3 témoins

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	SYNTHÈSE.
2	PLANS ET CROQUIS
3	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE.
4	AUDITION DE (témoin)
5	AUDITION DE (témoin)
6	AUDITION DE (témoin)

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES	INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.
<input type="checkbox"/> 1	M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement à SAINT GERMAIN EN LAYE.
<input type="checkbox"/> 1	M. le Procureur de la République, à VERSAILLES.
<input type="checkbox"/> 1	M. le Gal, Cdt la R.A., à PARIS.
<input type="checkbox"/> 2	M. le Ministre de la Défense. Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (Bureau Défense Opérations)
<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES <input type="checkbox"/> SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
LE 15/7/93

20 JUIL. 1993
2586

Compagnie :

PROCES - VERBAL

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE

DE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 05143 - PV 00771/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme

--- P R E A M B U L E ---

--- Le 27 juin 1993 à 23 heures 00, le Centre Opérationnel de la Gendarmerie de (78) nous informe qu'il vient d'être avisé par le Commissariat de Police, que M. demeurant à LE FORT MARLY (78) a aperçu des objets volants dans le ciel, vers 21 H 40. ---

--- L'intéressé a été invité par ce commissariat, à contacter la Gendarmerie dès que possible. ---

--- Le 28 Juin 1993 à 09 heures, nous recevons un appel téléphonique de M. Il nous informe que le 27 Juin 1993 à 21 h 40 il a aperçu des points lumineux dans le ciel, et qu'il se présentera à la brigade avec le tirage des photos. ---

--- Nous avons rendu de ces faits à notre Commandant de Compagnie

--- Nous sommes secondés dans nos opérations par le gendarme de notre unité. ---

--- S I T U A T I O N D E S L I E U X ---

--- Le pavillon de M. est situé dans la partie Sud de la commune de LE PORT MARLY (78) à l'Est de la RN 186. La maison implantée au est orientée dans l'axe Nord Nord-Ouest à Sud Sud-Est. ---

--- Un plan de situation, plan de la commune ainsi qu'un plan cadastral de la parcelle, sont joints à la procédure. --- (Pièce n° 2°). ---

--- E N Q U E T E ---

--- Le 30 juin 1993 à 08 heures 30, nous nous rendons au domicile de M. Nous sommes reçus par son épouse. Une visite des lieux est aussitôt effectuée dès notre arrivée. ---

--- Une planche photographique des lieux est établie. --- (Pièce n° 3). ---

--- La propriété, sur sa partie gauche est bordée d'arbres très hauts, au-dessus desquels a été aperçu le phénomène lumineux. --- (Photos n° 1 et 2). ---

--- Les témoins se trouvaient assis sur la terrasse, derrière le pavillon, (façade Sud). --- (Photos n° 3 et 4). ---

L'enquêteur

C.U. 05143 - PV 00771/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	2

--- Observation de la masse lumineuse par rapport à l'emplacement du témoin :

1/ Le témoin assis à la terrasse, le dos contre la façade (photo 4) a observé les points lumineux, en regardant vers le ciel, sur un angle de 325°.

2/ Le témoin se met face à la masse lumineuse (sens Ouest-Est), ou sur la photo n°3, regarde dans la direction gauche/droite, a un champ de vision de sa verticale: du pignon de la toiture, à l'extrémité Sud-Est de la propriété, où sa vue est limitée par la hauteur d'un arbre, soit un angle de 35°.

--- Des observations recueillies, la masse de points lumineux d'une longueur de 5 m et d'une largeur de 2,50 m environ, s'est déplacée sur un axe : Nord - Sud.

--- Entendue, Mme _____ déclare que le 27 Juin 1993 entre 21 h 30 et 21 h 45 en présence de son mari et des invités, tous membres de la famille, elle a observé une centaine de points lumineux dans le ciel, à haute altitude, sans nuage ni étoile, alors que la nuit n'était pas encore tombée. (Pièce n° 4).

--- M. _____, confirme les dires de son épouse. Il a avisé le Commissariat de Police à 21h40. Il nous remet deux photos et les négatifs et demande leur restitution, après exploitation. (Pièce n° 5).

--- M. _____ est entendu le 11 Juillet 1993. Il a observé ce phénomène à la jumelles et a procédé aux prises de vues photos. Il confirme la trajectoire et la description de ces points lumineux ainsi que le vol de deux avions de ligne. (Pièce n° 6).

--- Nous joignons à quatrième expédition de la présente procédure les deux photographies ainsi que leur négatif, pour exploitation.

--- C L O T U R E ---

--- L'enquête n'a pas permis de déterminer l'origine ni la nature des objets volants, en conséquence nous cloturons la présente procédure en son état que nous adressons aux destinataires suivants :

- La première : M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE.
- La deuxième : M. le Procureur de la République, à VERSAILLES.
- La troisième: M. le Général, Commandant la 1^{ère} Région Aérienne, à PARIS.
- La quatrième et la cinquième : M. le Ministre de la Défense, direction générale de la Gendarmerie Nationale, (bureau défense-opérations)
- La sixième : aux archives.

Fait et clos, à l

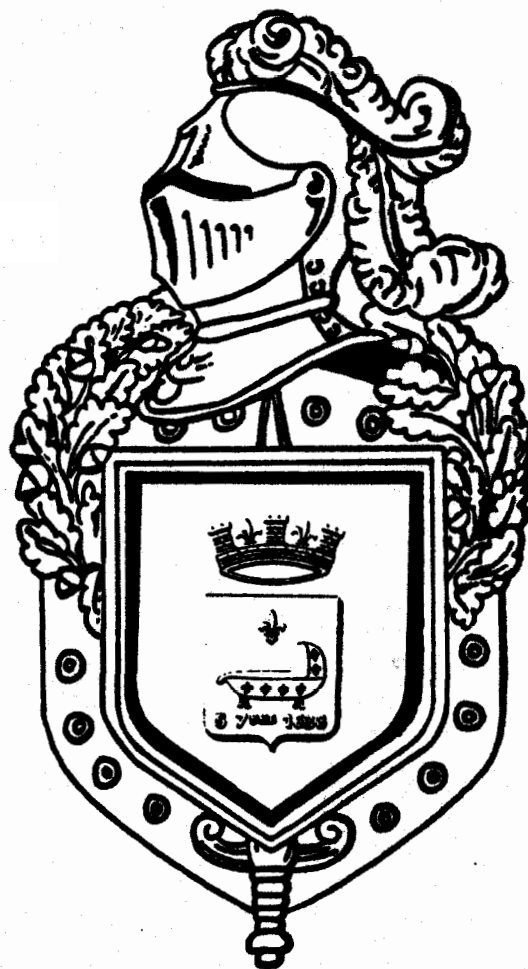
le 12 Juillet 1993.

L'enquêteur

GENDARMERIE NATIONALE

BT

(Yvelines)



- Plan de situation
- Plan général des lieux
- Croquis de l'état des lieux
- Planche photographique
- Reconstitution

P.V.N° 771 / 1993



MONTÉSSON

LE VESINET

LE PECO

le Port-Marly

GROISSY-SUR-SEINE

MARLY-LE-ROI

BOUGIVAL

LOUVECIENNES

LA CELLE-ST-CLOUD

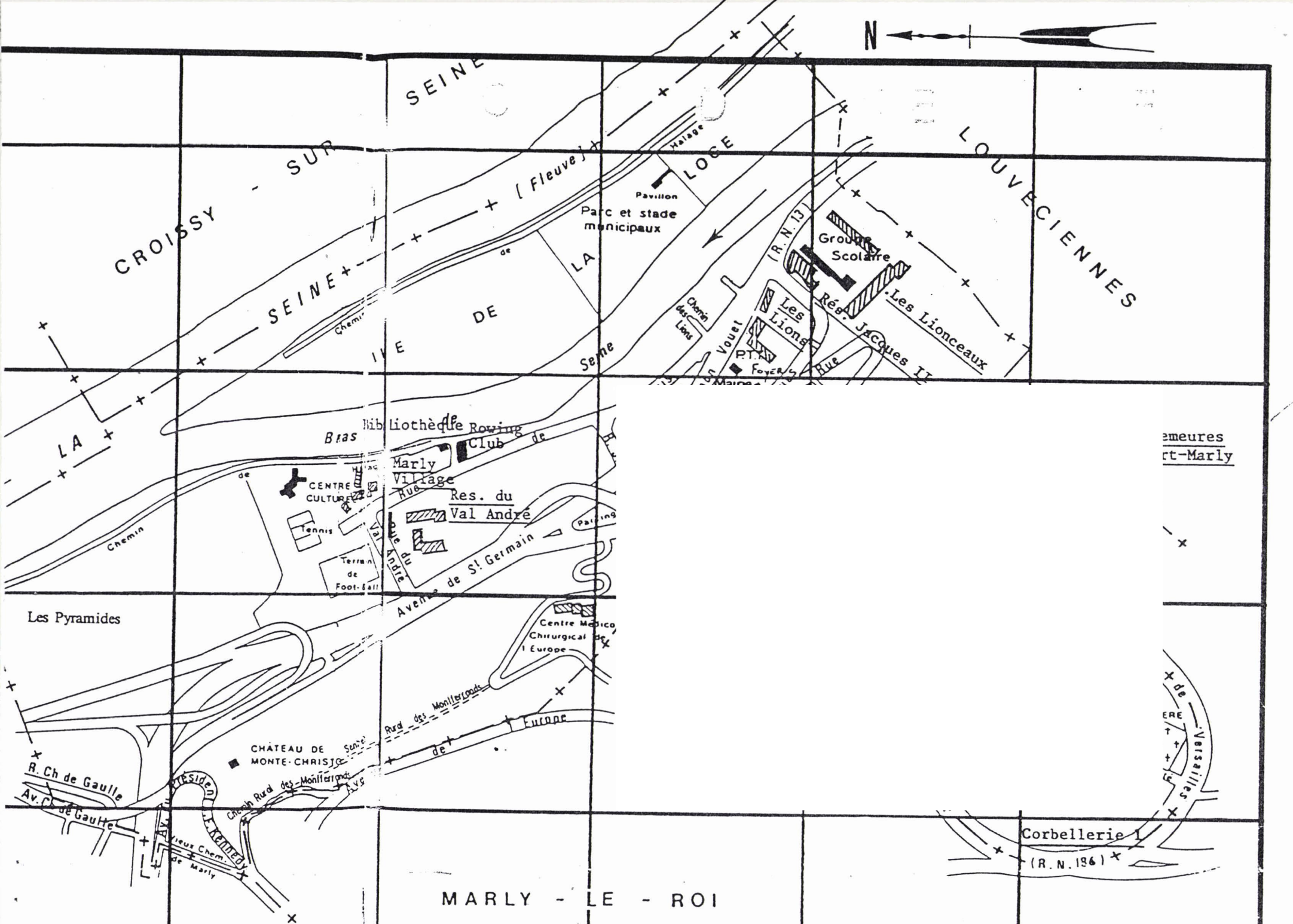
PROJETEUR DE L'OMNI

F. Dom de Louveciennes

Forêt de St-James

Domaine de St-François d'Assise

la Malmouille



SEINE

CROISSY - SUR SEINE

LA LOISE

LOUVECIENNES

Pavillon
Parc et stade
municipaux

Groupe
Scolaire

Les
Lions

Les Lionceaux

Bias Bibliothèque de Rowing Club de Marly Village

Res. du Val André

CENTRE CULTUREL

Centre Médico-Chirurgical de l'Europe

CHATEAU DE MONTE-CHRISTE

MARLY - LE - ROI

meures
rt-Marly

Corbellerie

(R.N. 196)

42
23
18
a



583.100

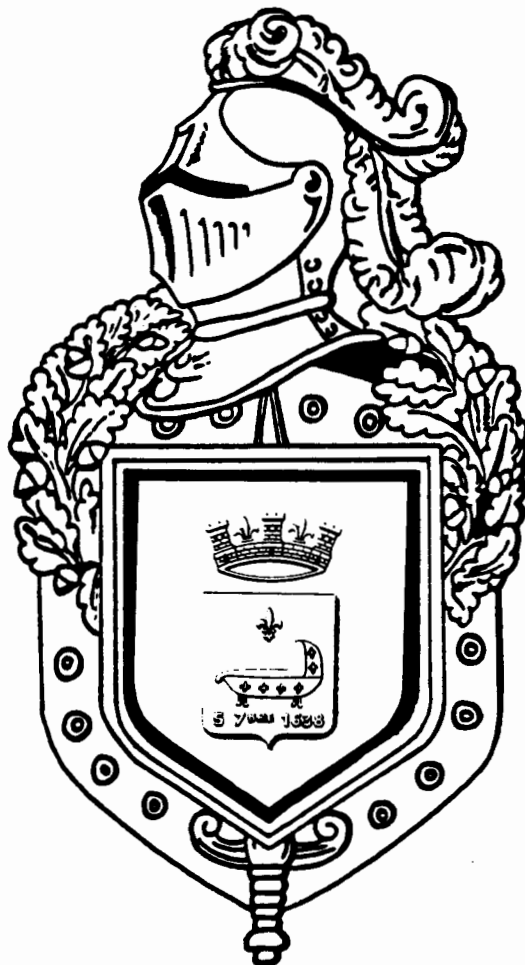


583.200

GENDARMERIE NATIONALE

BT

(Yvelines)



- Plan de situation**
- Plan général des lieux**
- Croquis de l'état des lieux**
- Planche photographique**
- Reconstitution**

P.V.N. 771 / 1993



Vue des arbres en limite de propriété
du côté gauche (vu depuis la rue).
(au-dessus desquels a été aperçue la
masse lumineuse en déplacement).

(PHOTO n° 1).



Prise de vue différente de la limite de
propriété du côté gauche - Aperçu de la
hauteur des arbres - façade gauche de
la maison (terrasse sur façade arrière).

(PHOTO n° 2).



Prise de vue opposée à la photo n° 1.
Façade arrière de la maison avec la
terrasse (lieu d'observation - S-E./N-O.)

(PHOTO n° 3).



Vue de la terrasse sous un angle gauche
par rapport à la photo n° 3.
(Au fond, vue du cabanon au Sud-Est de
la propriété au-dessus duquel la masse
a disparu - angle limite du champ de vision)

(PHOTO n° 4).

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 05143 - PV 00771/93

N° PIÈCE N° FEUILLET

04 1

Nous soussigné : gendarme

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

assisté du gendarme

Nous trouvant au domicile de la personne ci-après nommée, entendons :

qui déclare le trente juin mil neuf cent quatre vingt treize à neuf heures et quinze minutes:"-----

""Je demeure à l'adresse précitée, dans un pavillon individuel. Dimanche soir 27 Juin 1993 nous avons des invités. Nous étions au total 08 personnes. Nous étions assis à l'arrière du pavillon, sur la terrasse. -----

--- Vers 21 heures 30 ma belle-soeur a attiré mon attention vers le ciel, où elle voyait, selon elle, des points lumineux. -----

--- Nous avons tous regardé en l'air. Le ciel était bien dégagé. A ce moment-là il ne faisait pas encore nuit totalement. Je n'ai vu aucune étoile dans le ciel. Je me trouvais assise, le dos au mur de la maison et j'ai vu des points lumineux légèrement sur ma gauche. -----

--- S.I.-Nous étions entrain de manger et avons allumé l'éclairage de part et d'autre de la terrasse. -----

--- Mon oeil a mis quelques secondes pour apercevoir plusieurs dizaines de petits points lumineux, environ une centaine. Cette masse de points pouvait mesurer environ 5 m de longueur et une largeur de 2,50 m. -----

--- Cette masse de points lumineux blancs était très claire et bougeait légèrement et les points bougeaient entre eux. Elle ne représentait aucune figure géométrique précise. -----

--- Environ cinq minutes plus tard, mon mari, _____ a tétéphoné au commissariat de Police _____ (78). -----

--- Cette masse lumineuse était très impressionnante et très silencieuse. -----

Nous avons observé ce phénomène à l'aide de jumelles (8 X 32 de marque Prestinox). Lorsque j'ai pris les jumelles, ces points étaient très lumineux, d'une intensité très forte à l'intérieur, de couleur jaune, et plus blanc vers l'extérieur dont l'intensité diminuait progressivement. -----

--- Mon beau-frère : _____, demeurant _____ (78), -----

a pris son appareil photo, à déclencheur électrique et a effectué plusieurs prises de vues. Ces photos ont été développées lundi le 28 juin 1993. -----

--- Mon mari détient les photos et les négatifs à votre disposition. -----

---S.I. - Cette masse lumineuse venait de la direction de la Seine et se dirigeait vers LOUVECIENNES (78). Ce phénomène a duré entre dix minutes et un quart d'heure. Nous avons fixé ces points et subitement ils ont disparu derrière les arbres à une vitesse extrêmement rapide. Je précise que ces points étaient très hauts, bien plus hauts que les avions qui survolent habituellement les habitations. -----

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

PROCÈS - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 05143 - PV 00771/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
04	2

S.I.- Ces points étaient plus grands et plus clairs que les étoiles, et plus près. Concernant la forme de la masse lumineuse, il n'y avait aucune symétrie et le contour bougeait en permanence, tout en restant groupé. -----

S.I.- Je n'ai ressenti aucune sensation lors de cette observation, ni chaleur, paralysie ou éblouissement, par contre j'ai été très impressionnée par ce phénomène. -----

S.I.- Depuis 20 heures les membres de la famille sont arrivés. Nous avons préparé le barbecue et avons commencé à manger. Nous avons consommé de l'eau et du jus de fruits. -----

S.I.- Je me suis couchée vers 01 heure et j'ai eu un sommeil normal. -----

S.I.- Mes trois chiens et celui d'un invité n'ont eu aucun comportement anormal.

S.I.- Il a fait très chaud l'après-midi du dimanche et la température était douce dans la soirée, car nous étions en t-shirt et chemise. -----

--- Je ne vois rien d'autre à ajouter. -----

A _____, le trente juin mil neuf cent quatre vingt treize, à 10 h 45. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue
a signé au carnet de déclarations

L'enquêteur

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE N° FEUILLET

05 1

C.U. 05143 - PV 00771/93

Nous soussigné : gendarme [REDACTED]

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [REDACTED], au bureau de notre unité, entendons:

[REDACTED]

qui déclare le premier juillet mil neuf cent quatre vingt treize à neuf heures: " " Je demeure dans un pavillon individuel à l'adresse précitée. -----

Dimanche le 27 Juin 1993 je me trouvais à mon domicile en compagnie de mon épouse. Vers vingt heures plusieurs membres de ma famille sont arrivés. Nous nous sommes installés sur la terrasse située à l'arrière du pavillon. -----
J'ai mis en route le barbecue afin de manger et j'ai allumé l'éclairage de la terrasse. Nous étions à huit personnes, attablés à l'extérieur. -----

A un certain moment, ma belle-soeur était assise à côté de moi. Elle a changé de place et s'est installée en face de moi, c'est-à-dire, le dos contre le mur de la maison. Elle a attiré mon attention vers le ciel me disant : c'est quoi ce truc-là dans le ciel. Je me suis mis à côté d'elle et j'ai regardé le ciel. J'ai aperçu un objet qui avançait et reculait, qui se déplaçait en même temps à gauche et à droite. Il s'agissait d'un point lumineux. -----

S.I.- Le ciel était très dégagé, il n'y avait aucun nuage, aucune étoile, aucun oiseau, ni bruit, ni vent. La lune n'était pas visible. -----

Je précise que j'ai observé ce fait dans un champ de vision se situant entre la toiture et le premier arbre, légèrement sur ma gauche mais très haut. -----

Environ vingt secondes plus tard j'ai vu une multitude de points lumineux, s'avancer et se rassembler autour du premier point. Certains de ces points se collaient les uns aux autres et avançaient en direction de LOUVECIENNES, venant à mon avis, de la direction de MONTESSON (78). -----

Pendant ce temps j'ai téléphoné au Commissariat de Police [REDACTED] (78).

S.I.- Mon téléphone, sans fil, se trouvait à côté de moi sur la terrasse. -----

Il était environ 21 heures 40. Dans ce laps de temps, mon beau-frère, M. [REDACTED] a pris des photographies. Son appareil étant à sa portée car il avait pris d'autres photos de la famille, peu de temps avant. -----

S.I.- A mon avis cette masse de points lumineux pouvaient mesurer environ 5 m de long et 2 à 3 m de largeur. -----

S.I.- Mon beau-frère et mon épouse ont observé ces points à la jumelle, par contre je n'ai pris les jumelles qu'à la fin et je n'ai rien vu. -----

S.I.- J'ai tout observé à l'oeil nu, et j'ai vu cette luminosité plus grosse que sur les photos. -----

S.I.- Pendant l'observation de ce phénomène, il ne faisait pas encore nuit noire, entre "chien et loup". Durant le temps d'observation, un avion a croisé ces points entre 21 h 35 et 21 h 40. Cet avion volait beaucoup plus bas et se dirigeait vers la Seine, venant de la direction de Louveciennes. -----

S.I.- Je pense que ces points lumineux "blancs opaques" étaient au nombre minimum d'une cinquantaine. Cet ensemble ne ressemblait à aucune forme géométrique précise. Cette observation a duré environ un quart d'heure. -----

S.I.- Les points restaient à la même intensité lumineuse, à part les points qui La personne entendue L'enquêteur

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

C.U. 05143 - PV 00771/93

N° PIÈCE	N° FEUILLET
05	2

se rassemblaient étaient d'une clarté supérieure aux autres. Je n'ai remarqué aucune traînée ni aucun faisceau. Cette masse est partie à grande vitesse. ---
S.I.- Ces faits m'ont troublé car ce phénomène était quand même quantitatif et surtout ces points ne se promenaient pas par hasard et étaient "commandés" par quelque chose. Le point le plus en avant paraissait diriger la manoeuvre du déplacement des autres points. -----

S.I.-Les chiens n'ont manifesté aucun comportement anormal. -----
Les photos ont été prises au flash et dès que les prises de vues ont été faites, il s'est manifesté une forte accélération de ce mouvement et cette masse a disparu derrière le second arbre. -----

S.I.-Je me suis couché vers 02 heures. Mon sommeil n'a pas été perturbé, à part quelques rêves d'extra-terrestres, sans plus. Mon comportement est resté normal.

S.I.-Ma montre au poignet fonctionne normalement, sans retard. -----
Je vous remets deux photographies et les deux négatifs. Je demande à ce que les négatifs me soient restitués. -----

A _____, le premier juillet mil neuf cent quatre vingt treize, à 10H45. Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur



PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

C.U. 05143 - PV 00771/93

AUDITION

N° PIÈCE

6

N° FEUILLET

1

Nous soussigné : gendarme [REDACTED]

Vu les articles: 59 et 298 du décret du 20 mai 1903 portant règlement sur l'organisation du service de la gendarmerie.

Rapportons les opérations suivantes :

Nous trouvant à [REDACTED] au bureau de notre unité, entendons:

[REDACTED]

qui déclare le onze juillet mil neuf cent quatre vingt treize à quatorze heures et cinquante cinq minutes:"-----

"" Je suis le beau-frère de M. [REDACTED] qui demeure [REDACTED] à LE PORT MRLY (78). -----

Accompagné de mon épouse, nous nous sommes réunis à son domicile, dimanche le 27 juin 1993, vers 20 heures. Nous nous sommes retrouvés à huit personnes, de la famille. -----

--- Nous étions tous sur la terrasse, à l'arrière du pavillon. Vers 21 h 30, à la fin du diner. A un certain, une belle-soeur a attiré notre attention vers le ciel. Je me trouvais devant le barbecue situé à l'angle gauche de la maison. J'ai levé les yeux au ciel et j'ai vu, d'abord, quelques points lumineux très puissants, d'une couleur jaune/orange comme du feu. Quelques secondes plus tard, j'en ai aperçu plusieurs dizaines, puis une centaine. -----

S.I. - Ce soir-là, il faisait doux, le temps était sec, je n'ai vu dans le ciel, aucune étoile, ni nuage. -----

S.I.- Pendant que mon beau-frère, [REDACTED], a téléphoné à la police, j'ai observé ces points à la jumelle. A ce moment-là, j'ai bien vu une centaine de points. Cette masse lumineuse était très impressionnante et importante. Elle se trouvait à ma verticale, venant de la gauche (au-dessus du toit de la maison) et se déplaçait vers la droite, dans une trajectoire venant du côté de la Seine en se dirigeant vers Louveciennes, dans le sens : Nord-Sud, environ. -----

--- J'ai pris mon appareil photo de marque CANON type 630 avec un objectif : 35 X 80, muni d'un déclencheur électrique à réglage automatique. -----

--- J'ai pris deux photos, avec le flash. Ces points se déplaçaient à allure lente, toujours sur la même trajectoire. Par la suite, j'ai repris mes jumelles et j'ai vu cette masse se déplacer vers la droite. A mon avis cette trajectoire au fur et à mesure, a dévié sur la droite, certainement dû au vent. -----

S.I.- J'ai vu également un avion de taille moyenne qui avait une trajectoire d'Ouest en Est et un second avion, environ 7 mn plus tard, plus grand, pouvant être un avion de ligne du type 747, dans un trajet approximatif Nord-Ouest à Sud-Est, vers 21 h 45. Je précise que lors du passage du second avion, les points lumineux venaient de disparaître de ma vue derrière les arbres. -----

A ce moment-là, il ne faisait pas encore totalement nuit. -----

S.I.- Ces deux avions volaient à une altitude normale alors que la masse de points lumineux était beaucoup plus haut. -----

La personne entendue

L'enquêteur

PROCES - VERBAL
DE
RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
6	2

C.U. 05143 - PV 00771/93

--- Lors des prises de vues photos, j'ai donné la pellicule à mon beau-frère afin qu'il les fasse développer. Il m'a informé qu'il vous a remis deux photos et deux négatifs, dont il a demandé la restitution après exploitation. Je ne vois pas d'objection.

S.I.- Nous sommes partis de PORT MARLY pour regagner notre domicile, vers minuit. Je me suis couché vers 01 heure. Cette nuit-là j'ai rêvé de ce que j'avais vu et j'en avais parlé à mon frère, dans mon sommeil. C'est la seule nuit où j'ai rêvé de ce phénomène lumineux.

A [redacted], le 11 Juillet 1993 à 16 heures 20. ---
Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher."

La personne entendue

L'enquêteur

[redacted]

[redacted]